

Dechert a conseillé les actionnaires de Neovia dans le cadre de la conclusion d'un accord de négociation exclusive avec le groupe Archer Daniels Midland.

03 juillet 2018 / PARIS – Dechert LLP a conseillé les actionnaires de **Neovia**, détenue à 67.5% par le groupe InVivo, dans le cadre de la négociation exclusive d'une option de vente consentie par le groupe **Archer Daniels Midland** (ADM).

ADM a fait une offre ferme pour l'acquisition de 100% de Neovia valorisant la société à 1,535 milliard d'euros. L'offre proposée par ADM concerne également les parts minoritaires détenues par Eurazeo, Unigrains, Future French Champions et IDIA Capital Investissement. Elle est soumise à la réalisation de conditions suspensives et l'obtention des autorisations réglementaires nécessaires.

La cession de Neovia représente pour InVivo l'opportunité d'accélérer son plan stratégique *2025 by InVivo* en mobilisant ses efforts sur ses activités majeures : l'agriculture, le vin et le retail, et en leur donnant les moyens de croître et de créer de la valeur.

Les actionnaires de Neovia sont conseillés sur les aspects juridiques de l'opération envisagée par Dechert LLP dont l'équipe est pilotée par Alain Decombe et Ermine Bolot (associés), accompagnés de :

- Sur les aspects corporate : Guillaume Briant (collaborateur senior), ainsi que Magali Stuber, Vianney Toulouse et Claire Tanguy (collaborateurs) ;
- Sur les aspects de concurrence : Mélanie Thill-Tayara (associée), Laurence Bary (associée nationale) et Raimbaut Lacoeylle (collaborateur) ;
- Sur les aspects de structuration fiscale : Bruno Leroy (associé).

ADM est conseillé sur les aspects juridiques par Baker McKenzie.

* * *

A propos de Dechert – www.dechert.com

Dechert est un cabinet international d'origine américaine créé en 1875 à Philadelphie. Aujourd'hui, avec plus de 900 avocats multiculturels à travers le monde, Dechert s'est développé dans les principaux centres d'affaires avec 27 bureaux en Europe, États-Unis, Moyen Orient et Asie. Le bureau parisien de Dechert a été créé en 1995 et compte 160 personnes dont 90 avocats sous le management d'Alain Decombe, également Vice-Chairman en charge des opérations internationales. Cabinet d'expertises dont le positionnement est fondé sur la spécialisation métier et sectorielle pour apporter une très forte valeur ajoutée à ses clients et une importante coordination internationale, Dechert est un cabinet leader avec des avocats de renom dans chacune des spécialités suivantes : arbitrage international, contentieux commerciaux complexes, corporate / M&A, propriété intellectuelle, concurrence, fiscal, social, services financiers & gestion d'actifs, et Sciences de la Vie qui est un secteur majeur chez Dechert.

Contact presse :

Dechert : Laurence Nouvellet : 01 57 57 82 28 – Laurence.nouvellet@dechert.com